

AVIS PUBLIC

NOUVEAU RÈGLEMENT EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 17 novembre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO AD-104-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO AD-104 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Ce nouveau règlement vise à apporter des modifications pour corriger les modalités de publication des avis publics annonçant la tenue d'une séance où une demande de dérogation mineure sera traitée et de lancement d'appel d'offres public sur le SEAO et comprend, non limitativement, des dispositions sur les objets suivants :

- Avis annonçant la tenue d'une procédure de consultation citoyenne ou l'adoption d'un règlement
- Avis annonçant le lancement d'appel d'offres public sur le SEAO.

Ce règlement amende le règlement AD-104 sans le remplacer.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 18^e jour du mois de novembre 2025.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière domiciliée à St-Basile-le-Grand, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, en ce jour.



Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière